

5 C.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

16, Rue du Croissant, Paris (2^e)
TÉLÉPHONE : 102-99

PUBLICITÉ : 110, Rue Réaumur — TÉLÉPHONE : 225-10

Le Numéro

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Directeur Politique :

JEAN JAURÈS

ABONNEMENTS

	Paris, Seine et Seine-et-Oise	Départ ^s	Etranger
Un An	18 fr. »	24 fr. »	31 fr. »
Six Mois	9 fr. »	10 fr. 50	16 fr. 50
Trois Mois	4 fr. 50	5 fr. 25	9 fr. »
Un Mois	1 fr. 50	1 fr. 75	2 fr. »

Les Abonnements sont reçus SANS FRAIS dans tous les Bureaux de Poste.

5 C.

Le Numéro

RIEN

LA FIN D'UN GRAND CONFLIT DU TRAVAIL

La grève de Londres SERAIT TERMINÉE

L'Agence Havas a communiqué hier en dernière heure la dépêche suivante :

Londres, 27 juillet. — A la suite d'assurances données par les patrons, la grève des docks de Londres est terminée. Le travail reprendra lundi.

C'est là une belle victoire que les dockers de Londres viennent de remporter, après une lutte acharnée qui a duré près de deux mois.

On se rappelle les origines du conflit. Au mois d'août 1911, les travailleurs des transports de la capitale de l'Angleterre obligeaient les patrons après une grève victorieuse, à leur accorder des augmentations de salaires et des améliorations du travail. Les patrons signèrent les contrats devant des arbitres choisis par eux et par les ouvriers et en présence d'un délégué du gouvernement.

Mais bientôt, pour se dégager de ce compromis, les patrons déclarèrent dissoute l'association patronale et déclarèrent qu'ils n'entendaient pas se trouver liés par des contrats signés en août 1911.

Les ouvriers ripostèrent au commencement de juin dernier, la grève générale des transports.

Nos lecteurs ont pu suivre au jour le jour les incidents de ce conflit qui a soumis aux plus dures épreuves la classe ouvrière londonienne. Les caisses des syndicats étant épuisées, c'étaient des secours de sept shillings et moins par semaine que recevaient des ouvriers dont le salaire habituel était de trente shillings et plus par semaine. Aussi la misère envahit bientôt les foyers des grévistes à tel point que les Daily News and Leader durent ouvrir une souscription publique pour secourir les milliers de femmes et d'enfants qui souffraient les horreurs de la faim.

L'admirable courage et la merveilleuse ténacité dont les ouvriers ont fait preuve ont fini par avoir raison de l'intransigence patronale et de l'orgueil de lord Devonport, le directeur du port de Londres.

Les patrons ont cédé. Ils n'ont pas osé pousser plus loin leur forfaiture. La classe ouvrière anglaise peut être fière du nouveau succès qu'elle vient de remporter et qui s'ajoute à la longue série de victoires dont, depuis quelque temps, elle ne cesse de nous donner l'exemple.

F. N.

POUR "L'HUMANITÉ" A 6 PAGES

Emprunt Obligataire de 150.000 Francs

SIX MILLE OBLIGATIONS

AU PORTEUR DE 25 FRANCS

Portant intérêt de 4 % l'an

REMBOURSABLES EN 40 ANNÉES

Par voie de tirage au sort

GARANTIES PAR LE PARTI SOCIALISTE

Section française de l'Internationale Ouvrière

Les fonds recueillis ne seront employés que lorsque la totalité de l'emprunt sera souscrite.

QUARANTE-TROISIÈME LISTE

804 Pallas, à Pierrefitte.....	1	25
805 Le Réveil, soc. coop., à G. rardmer (Vosges).....	1	25
806 Groupe socialiste de Gérardmer (Vosges).....	1	25
807 Volt (Léon), à Troyes.....	1	25
808 Ruppenthal, à Troyes.....	1	25
809 Jacquemin, à Troyes.....	1	25
810 Jardin, à Troyes.....	1	25
811 Kossler (Javier), à Troyes.....	1	25
812 Syndicat des Travailleurs, à Saint-André (Aube).....	1	25
813 Compère-Morel, dép. du Gard.....	1	25
814 Marguerite Compère-Morel.....	1	25
815 André Compère-Morel.....	1	25
816 Karl Compère-Morel.....	1	25
817 J.-J. Compère-Morel.....	1	25
818 L. P.....	10	250
819 Guillot, du groupe de la Ville-Jeûne.....	1	25
820 Desire Dubois, à Lille.....	1	25
821 Henri Joye, à Lille.....	1	25
822 Canonne, à Lille.....	2	50
823 Dumoulin, à Paris.....	1	25
824 Groupe socialiste de Chalonsur-Saône.....	1	25
825 Syndicat des métallurgistes de Deville (S.-Inf.).....	1	25
826 A. Chamerois, à St-Nazaire.....	2	50
827 Mme Chamerois, à St-Nazaire.....	2	50
828 La Prévoyante de chômage et résistance grève des coupeurs de chausseries de Feugères.....	1	25
829 Joseph Mathieu, à Matreuil-Arnon (Cher).....	1	25
830 Charles Journeaux, à Saint-Quentin (Aisne).....	1	25
831 Chabot, à St-Rambert (Rhône).....	1	25
832 Groupe socialiste de Compiègne (Oise) S.F.I.O.....	1	25
Total de la 43 ^e liste.....	42	1050
Total des listes précédentes.....	2657	66225
Total à ce jour.....	3699	67275

Toutefois, les listes précédentes ne sont pas comprises dans ce total.

Les souscriptions sont reçues : Aux bureaux du journal L'Humanité, 16, rue du Croissant ; Au Magasin de Gros des Coopératives, 208, rue Saint-Maur, Paris.

CONTRE L'ABSINTHE, POISON VERT

LA THUYONE ET SES EFFETS

Le citoyen Edouard Vaillant et M. Schmidt, député des Vosges, nous donnent leur opinion sur la Loi votée par le Sénat.

Dans un récent article, nous avons dit quelle mesure le Sénat avait votée pour combattre l'absinthisme et montré combien cette proposition soulevait d'opinions contradictoires. C'est d'abord à notre ami vaillant, le citoyen Edouard Vaillant que nous avons demandé ce qu'il fallait penser de la suppression de la thuyone. Nul mieux que lui n'était qualifié pour nous répondre, car c'est depuis longtemps qu'Edouard Vaillant, comme hygiéniste, comme éducateur et représentant du peuple, mène rude et bonne campagne contre l'alcoolisme.

Ce que veulent les Socialistes

— Je vous dirai tout nettement, nous déclare-t-il : il faut voter la proposition de loi. Non pas qu'elle me satisfasse entièrement. Elle est insuffisante. Mais cependant, elle est utile.

« Elle est insuffisante. Au nom du groupe socialiste parlementaire, j'avais déposé un projet qui nous semblait de nature à guérir le pays de la fièvre « apéritive ». Notre formule ne laissait place à aucune interprétation favorable aux liquoristes. Jugez-en :

Article unique. — Seront punis des peines portées par l'article premier de la loi sur la répression des fraudes, dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles : 1^o Ceux qui fabriqueront, exposeront, mettront en vente ou vendront la bière, ou la liqueur connue sous le nom d'absinthe, et toutes les boissons qui, sous une dénomination quelconque, constituent une imitation de cette bière ou de cette liqueur. L'interdiction de la bière ou d'alcoolatures, quand la composition de ces liqueurs, apéritifs et vins aromatisés n'aura pas été approuvée par l'Académie de médecine.

« Si les considérations d'hygiène étaient seules à influencer sur le Parlement il est certain que cette proposition de loi eût été votée. Malheureusement il n'est pas encore possible d'obtenir des Chambres une suppression totale des spiritueux et liqueurs à essences. Examinons donc ce que vaut le projet que nous offrons à la Commission et au Sénat.

« Il est établi que la thuyone, par ses propriétés épileptisantes et convulsivantes, est un des agents d'intoxication les plus actifs de l'absinthe. Si l'on chasse la thuyone de l'absinthe, l'absinthe, certes, ne deviendra pas inoffensive — puisqu'elle contiendra, notamment ce toxique, l'essence d'hysope — mais elle sera moins nocive.

« De deux maux, je choisis le moindre en regrettant de ne pouvoir les éviter tous deux. Interdire la thuyone, c'est éliminer un des poisons de l'absinthe, je dirai même le plus dangereux. J'accepterai donc la proposition de loi votée par le Sénat, sachant en outre que la thuyone ne se rencontre pas seulement dans « l'eau verte », qu'on la trouve dans d'autres liqueurs et qu'à la faveur de son interdiction, on pourra frapper d'autres produits, nocifs comme l'absinthe, responsables, comme elle, de l'empoisonnement alcoolique ! »

MESURE TARDIVE

L'INTERDICTION DE SÉJOUR ENLEVÉE À JULIAN

La protestation vigoureuse que notre ami Francis de Pressensé élevait hier contre l'odieuse condamnation du camarade Julian, a produit son salutaire effet placé Vendôme, d'où on nous adresse le « communiqué » suivant :

M. Julian, qui n'avait pu être compris dans les grâces récemment accordées aux condamnés politiques ou assimilés, parce que la peine prononcée contre lui n'était pas encore définitive, vient de bénéficier, en casation étant expiré hier, de bénéficier, par décret rendu aujourd'hui sur la proposition du garde des sceaux, de la remise du reste de sa peine, ainsi que de l'interdiction de séjour à laquelle il était soumis.

Julian n'avait plus que quelques jours de prison à faire. Sa remise de peine est donc de peu d'importance. Ce qui est beaucoup plus important, c'est la levée de l'odieuse condamnation de l'interdiction de séjour — peine des apaches — appliquée à un militant ouvrier pour faits de grève. C'est une mesure tardive mais à laquelle applaudissent tous les honnêtes gens.

Il faut la bassesse d'âme des gens de la Liberté pour qualifier de délits de droit commun l'action syndicale, la participation à la lutte ouvrière.

Quoi qu'il en soit, il faut espérer que, tenant les fortes paroles prononcées l'autre jour devant la Cour d'appel par notre camarade Berthoin, les magistrats même les plus réactionnaires comprendront dorénavant que l'interdiction de séjour, peine des apaches, ne peut être, sans un intolérable déni de justice, appliquée à d'honnêtes prolétaires luttant pour leur émancipation ! — J. L.

LA FOLIE DE LA REPRESSION

Pourvoyeurs de Bagnes

LES JOIES DU « MATIN »

Dans la session qui vient de s'achever le jury parisien, perdant toute mesure et obéissant servilement à la campagne de panique déchaînée par quelques feuilles « sensationnelles », a distribué avec une véritable frénésie les années de bagnes. Naturellement, l'industriel de tout ce biff misérable, le *Matin* de M. Bunau-Varilla se réjouit bruyamment du résultat obtenu. Triomphalement, comme une victoire personnelle, il annonce que le jury a permis au président Albalade de distribuer en quinze affaires, 100 ANNÉES de travaux forcés, 10 ANS de réclusion, 100 ANNÉES d'interdiction de séjour !

Ces peines terribles ont été parfois appliquées à de jeunes bandits, presque aussi antipathiques que M. Bunau-Varilla. Souvent elles ont été octroyées à de lamentables victimes du milieu social, n'ayant ni tué ni blessé personne, mais seulement commis des larcins qui méritaient tout au plus 6 ou 8 mois de prison.

Ainsi le cas de ce malheureux gamin, ce garçon de café de 18 ans, du nom de Hayes, défendu vendredi par notre camarade Longuet, et dont la presse jaune fait un sombre bandit, alors que visiblement c'est un malheureux dévot de tempérance, plutôt doux. On sait que pour être entré chez son ancien patron vers minuit et avoir tiré — en fait — quelques coups de revolver, ce garçon a été condamné, malgré tous les efforts de son avocat, à 8 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour !

Le *Matin* appelle cela de la « défense sociale ». Nous disons, nous, que les jurés et les magistrats qui frappent avec une pareille orgueille, nous préparent des collections d'espérances capables de tout et qui commettront alors les pires forfaits !

ÉCHOS

Sans gêne administratif

Des instructions avaient été données pour que les instituteurs pussent toucher leur mandat de traitement du mois de juillet avant les vacances.

Or, à la mairie du 20^e on a refusé de payer les instituteurs, et le caissier a déclaré qu'il ne les payait que lundi et collectivement. Comme lundi, un certain nombre d'instituteurs intéressés seront partis en vacances, personne ne pourra toucher.

Nous demandons à M. Bédorez, comment il se fait que dans son administration il y ait deux poids et deux mesures, pourquoi dans le 19^e, par exemple, les instituteurs ont été payés bien tandis que dans le 20^e les instituteurs auront des difficultés et seront obligés de retarder leur départ pour toucher l'argent qui leur est dû.

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la dernière bande du journal et de 0 fr. 50 en timbres-poste pour frais de réimpression.

NOTES

Le petit prince de Galles qui aura bientôt dix-huit ans ou qui les a depuis la semaine dernière, vient d'être nommé grand croix de la Légion d'honneur.

Encore que, du seul fait de sa naissance royale, il soit évidemment un de ces types « pas comme tout le monde », auxquels les titres non plus que la valeur n'attendent le nombre des années, on estimera sans doute que c'est peut-être beaucoup, d'une seule fois, pour un si jeune homme ?

S'il est convenu que l'hommage qui vient de lui être fait ne doit rien signifier, c'est parfait, et il faut même regretter qu'on ne lui ait pas fait, d'emblée le Grand Cordon ! Mais nul doute, si on l'eût consulté, qu'il n'eût préféré recevoir la croix de simple chevalier au sujet de laquelle, du moins, il eût pu conserver l'illusion qu'elle était décernée à ses mérites...

Mais c'est ainsi que nous procédons : de quoi qu'il s'agisse et en quel domaine que ce soit, nous galvaudons les choses. Et la Légion d'honneur, c'est un fait, est galvaudée autant et plus que toute autre.

Les gens qui feignent de comprendre toutes les sottises fermeront les yeux, plisseront les lèvres et, bouffis d'importance, nous diront d'un air entendu : « Protocole... Courtoisie internationale... Entente cordiale... »

Des blagues !... Donner la grand croix à ce petit jeune homme auquel on ne pourra rien offrir de plus quand il sera roi et empereur, c'est comme si d'emblée on l'eût, dans son pays, nommé amiral ! Mais les Anglais ont la méthode inverse de la nôtre : ils s'appliquent à ne pas galvauder. Ils l'ont donc nommé « midship », c'est-à-dire aspirant — simple aspirant — en lui laissant le soin de conquérir, au moins à l'ancienneté, ses grades subséquents. Et bien rire ils ont dit lorsqu'ils ont appris que le petit midship était nommé au plus haut grade de l'ordre national français.

Bien entendu, cette histoire n'a aucune importance... et on n'en parle ici que parce qu'elle est bien typique. Si en vérité la Légion d'honneur ne vaît guère plus aujourd'hui que le Nichan Iftikhar, la faute en est moins aux sous-mascurauds qui en sont ornés qu'à ceux qui la leur confèrent — et ainsi la galvaudent.

LES JEUNES TURCS

Les Jeunes Turcs ont une mauvaise presse. On s'attarde à leurs fautes et on oublie leurs difficultés. J'ai vu des unes et les autres, et la vérité exige de mettre les choses au point.

J'ai passé à Constantinople les instants les plus critiques des mois d'avril et de mai. C'était le temps des élections et de l'attaque des Dardanelles. Le choc des événements avait entr'ouvert l'âme si fermée des Turcs et on pouvait apercevoir le fond de leurs volontés et de leurs desirs.

Sans doute ces heures troubles ne comptent pas une admiration sans mélange. Les premières années de la Jeune Turquie n'ont pas eu la pureté du ciel oriental. Mais il y a beaucoup moins de mal et beaucoup plus de bien qu'on n'a dit.

À la vérité, il faut faire la part des impossibilités du moment, plus que des erreurs des hommes, pour comprendre les incidents de Constantinople.

On sait le double caractère de la révolution turque : militaire et démocratique. Militaire, elle le fut par son origine et par ses moyens. Née de la révolte patriotique de l'armée contre le régime hamidien, c'est encore aux soldats, à ce troisième corps de Salonique que Mamoud Cheval Pacha mena glorieusement jusqu'au crépuscule de Constantinople, qu'elle dut son triomphe.

Démocratique, elle le fut également, par ses hommes et par ses idées. Avant renversé les vieilles oligarchies, elle tira du peuple la plupart de ses chefs politiques, en même temps qu'elle empruntait à l'Europe occidentale ses institutions parlementaires, centralisatrices, et jusqu'à ses sociétés maitrisées.

Mais ces éléments militaires et civils, étaient jeunes. Ils avaient plus de bonne volonté que d'expérience. Aucun apprentissage ne les avait formés pour la restauration de la vie nationale.

Les militaires songèrent surtout à la réorganisation de l'armée, à sa consolidation, devant les menaces russes et allemandes. Mais ces purs professionnels étaient peu aptes à la politique.

Quant aux civils, c'étaient des hommes nouveaux, au sens le plus complet du mot, les uns revenus d'Europe, où un long exil leur avait désappris la connaissance de leur pays, les autres sortis des masses populaires, plus habitués aux conspirations périlleuses qu'au maniement des affaires.

Or, jamais situation plus compliquée ne s'offrit à un pouvoir improvisé. L'ancien régime laissait un effrayant héritage de désordre, de ruines, de finances, ni justice, ni administration, ni écoles, mais la désorganisation générale, aggravée par la pire des corruptions : le chaos dans le néant.

Ajoutez-y la matière inerte, si difficile à manier, de ces populations orientales, ignorantes, misérables, sans esprit public, impuissantes à se diriger dans des voies nouvelles ; les rivalités des nationalités barbares qui constituent l'empire ottoman ; le danger de l'étranger, la situation extérieure, les intrigues de l'Europe, le rôle de la Turquie au pillage ; le coup de la guerre mondiale ; il y avait là une série de conjonctures capables de dérouter les plus experts.

Sans compter les attaques sourdes, les intrigues secrètes des ennemis du nouveau régime : janissaires d'Hamid, pachas disgraciés, généraux et colonels évincés, financiers gênés dans leurs brigandages, et la foule des ambitieux déçus. C'était comme une meute sur les pas des Jeunes Turcs. Ils auraient dû, pour y échapper, être des titans.

Ils ne l'étaient pas. Je pense que le Comité Union et Progrès n'avait organisé si fermement sa dictature occulte que pour mieux faire face à ces deux périls conjurés : l'énormité des difficultés et la pénurie d'hommes.

À quel point les hommes manquaient à la situation, c'est ce que prouvait la composition du ministère. Saïd Pacha, le grand-vizir, vieillard usé, n'avait qu'une valeur symbolique, et la plupart de ses collaborateurs étaient éteints. À part Mahmoud Cheyket Pacha, ministre de la guerre et généralissime, qui a été l'occasional de la chute de l'ancien régime, arabe élégant et subtil, d'un grand prestige personnel, d'une réelle valeur militaire, mais trop mêlé à la politique, tout le poids des affaires retombait sur deux hommes : Talaat bey et Djavid bey.

Ils avaient fini par se partager les quatre premiers ministères de la Turquie actuelle : Talaat bey avait pris les postes et télégraphes et l'intérieur, et Djavid bey les travaux publics et les finances. C'était une concentration de pouvoirs lourde et dangereuse.

Deux personnalités bien représentatives, d'ailleurs, du régime Jeune-Turc, que ces deux hommes du peuple de grande énergie, mais de moindre culture, portés à l'improvisé par les événements. La révolution avait trouvé Talaat bey simple employé des postes et télégraphes à cent cinquante francs par mois, et Djavid bey, petit professeur à Salonique, à émoluments aussi maigres. Une volonté de fer jointe à une éloquence persuasive avait haussé Talaat bey au premier plan. Quelques connaissances économiques, une intelligence vive, une finesse de juif converti avaient fait de Djavid bey l'homme de finance et l'affaire du cabinet Saïd Pacha.

Tout deux, au reste, obéissant à des idées neuves pour le milieu turc : Talaat bey, mélange populaire de Robespierre et de Saint-Just, vivant dans la fréquentation posthume des hommes de la Révolution française, d'une froideur lucide et d'un dévouement mystique, voulant un gouvernement fort et un grand État centralisé ; Djavid bey, rêvant du relèvement de la Turquie et de son émancipation de l'Europe par un développement économique intense, favorisé par l'apport de capitaux, par la multiplication d'entreprises industrielles et agricoles, de vastes travaux publics, en un mot par un débordement de forces productives, se retournant finalement contre l'Occident qui les avait évoqués.

Au demeurant, les simples délégués dans

L'HÉRITAGE

L'une des nouvelles les plus dramatiques et les plus passionnantes de l'admirable écrivain que fut

GUY DE MAUPASSANT